🙪

Diplôme Universitaire de pratiques

de soins palliatifs

et

et Inter-Universitaire

de soins palliatifs et d’accompagnement

🙪

Année : 2015/2016

Responsable universitaire : Professeur Fati NOURHASHEMI

Coordonnateur pédagogique : (1ère année-2ème année) : Professeur Thierry MARMET

**Table des matières**

1. Les objectifs de la formation p. 3
2. Le Diplôme Universitaire de pratiques de soins palliatifs p. 5
3. Le Diplôme Inter Universitaire de soins palliatifs et d’accompagnement p. 8

Annexes :

 1 – Commission Pédagogique des enseignements universitaires du DIU

 2 – programme du D.U.

 3 – programme du D.I.U.

# I – Les objectifs de la formation

I.1- Analyse du besoin

La question de l'accompagnement et des soins palliatifs est indissociable de la problématique de l'approche de la mort. Cette dernière suscite toujours de nombreuses questions, des émotions et de réelles difficultés pour y répondre.

La prise en compte de cette problématique s'est faite en France dans les années 1980. Dès 1991 la loi de réforme hospitalière intégrait dans un article premier les soins palliatifs comme l'une des missions de l'hôpital.

La loi de juin 1999 vise à garantir l’accès aux soins palliatifs, dont elle fait un droit auquel tous les patients peuvent accéder aussi bien à domicile qu'en établissements sanitaires et médico-sociaux. Cette loi introduit un nouveau modèle des soins. Une des particularités est d'introduire dans le code de la santé publique un nouveau livre portant sur les droits des usagers et invitant à modifier le rapport entre les malades et les professions soignantes. Parallèlement dans une approche d'amélioration continue de la qualité, les structures hospitalières sont invitées à des démarches d'accréditation puis de certification qui doivent attester sous contrôle de commission d'usagers ad hoc, de l'effectivité de la mise en œuvre de la démarche palliative dans les structures hospitalières.

Ces obligations ont été renforcées dans deux lois concernant les droits des malades, celle du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et celle du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie.

Parallèlement à ces avancées législatives, un important socle réglementaire a fondé les bases de la mise en œuvre de la démarche palliative tant à domicile qu'en établissements. De nouvelles organisations sont apparues : équipes mobiles de soins palliatifs, réseaux de santé en soins palliatifs, unités de soins palliatifs, lits identifiés pour accueillir des patients relevant de la démarche palliative. Les textes qui encadrent ces dispositifs , qui vont être actualisés en 2008, posent le principe que ces structures doivent s'attacher des soignants référents dont la légitimité s'attestera par le fait d'avoir soutenu avec succès un diplôme interuniversitaire d'accompagnement et de soins palliatifs. À terme, un DESC se met en place et contribuera également à remplir ces exigences.

Pour argumenter la poursuite de ces diplômes, il nous paraît important de faire référence aux conséquences du vieillissement démographique. Pour autant que l'on ne réduise pas la démarche palliative à la phase ultime des maladies ou de l'avancée en âge, il nous faut partir du constat que 75 % des décès se produisent après l'âge de 75 ans. Si une femme sur deux mourait avant 50 ans à l’orée du XXe siècle, une femme sur deux est vivante à 84 ans à l'orée du XXIe. Nous observons en France de 500 à 550 000 décès annuels. Avec l'arrivée dans le grand âge, des classes pleines de l'après-guerre, dans les 30 années à venir, ces chiffres vont évoluer vers 700000 décès annuels. Dans le même temps, compte tenu de ce vieillissement démographique, la prévalence du cancer, des maladies neurologiques dégénératives, mais également la nécessaire spécificité de l'accompagnement des grands vieillards va se faire plus prégnante. A l'heure actuelle, la réorganisation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes est métaphorique de l'importance du déploiement de la culture palliative dans ces institutions. De leur côté, les structures hospitalières ont pris en compte leur mission de déployer la démarche palliative ce qui conduit à accroître la demande de formation spécifique de référents. Enfin, notre région se caractérise par l’un des plus forts taux de décès à domicile ce qui souligne s'il en était besoin, l'importance de poursuivre les efforts de formation en direction des soins ambulatoires notamment dans l'optique d'assurer une véritable continuité de la démarche palliative entre l'hôpital et le domicile.

Depuis sa création en 1990 le diplôme universitaire rapidement devenu diplôme interuniversitaire a accueilli 10 promotions de soignant. Il est à noter que les facultés de médecine de Toulouse associées à celles de Bordeaux de Lyon et de Grenoble ont fondé le diplôme interuniversitaire qui s'est généralisé à l'ensemble des facultés de médecine française. L'ensemble des enseignants s’est regroupé dans un collège national des enseignants universitaires en soins palliatifs actuellement hébergé par la société française d'accompagnement et de soins palliatifs, sous la présidence du professeur De Broucker (Lille)

Les demandes d'accès à ce diplôme, depuis sa création, ne se sont jamais démenties. Pour des raisons pédagogiques, nous avions fait le choix de prendre des promotions de 40 personnes (20 médecins et 20 non médecins : infirmières, cadres de soins, psychologues, travailleurs sociaux ….). Chaque fois qu'une nouvelle promotion a débuté nous étions confrontés à plus d'une centaine de demandes. Avec la pression de la demande de référents en soins palliatifs, cela nous a conduits à créer en 2003 un deuxième diplôme : le diplôme universitaire de référents en soins palliatifs. Il accueille actuellement sa quatrième promotion (également dans une perspective pluridisciplinaire).

Le diplôme interuniversitaire d'accompagnement et de soins palliatifs a donc accueilli à ce jour 379 soignant, dont 62 praticiens hospitaliers gériatres, 50 praticiens hospitaliers dans d'autres services, 74 médecins généralistes, 28 cadres de soins, 40 infirmière libérales 89 infirmières institutionnelles, 26 psychologues et 11 personnes de différents métiers de la santé (pharmacienne, kinésithérapeute, travailleur social, aides-soignantes, bénévoles)

Depuis sa création le diplôme universitaire de référents a de son côté accueilli : 114 étudiants

Pour tenir compte des évolutions réglementaires, les comités pédagogiques des deux enseignements, proposent de fondre les deux diplômes dans une organisation où il serait possible de valider en fin de première année un diplôme universitaire qui serait le pré requis pour accéder en deuxième année au diplôme d'approfondissement interuniversitaire.

I. 2 - L’objectif de la formation

* L’objectif global de la formation du D.U. :

 Est de permettre aux professionnels engagés dans le soin palliatif de pouvoir bénéficier d’un enseignement général dans le domaine des soins palliatifs et de l’accompagnement afin de pouvoir être en capacité de prendre en charge des patients relevant d’une prise en charge palliative.

Cette formation se fonde sur quatre axes d’acquisition de compétence :

* clinique, thérapeutique et prise en charge globale
* travail en interdisciplinarité
* démarche éthique
* démarche sociale, psychologique et spirituelle
* Les objectifs opérationnels de la formation

A l’issue de la formation les apprenants seront à même de :

* Évaluer et traiter la douleur,
* Évaluer et prendre en charge les symptômes inconfortables en situation palliative,
* Être capable d’accompagner le malade et sa famille tout au long de l’évolution de la maladie,
* Mettre en œuvre les pratiques et attitudes adaptées aux différents rites au moment du décès et du deuil,
* Évaluer et gérer en coordination les situations de crise en fin de vie,
* Savoir effectuer une démarche de décision éthique dans l’accompagnement d’une personne en fin de vie,
* Savoir travailler dans l’interdisciplinarité pour permettre l’amélioration du travail en équipe autour de la personne malade et de sa famille.

**Les objectifs de la formation du D.I.U. 2ème année**

Est de permettre aux professionnels engagés dans les réseaux, les équipes mobiles, les lits identifiés, les unités de soins palliatifs, de devenir des personnes ressources pour leur pair soit en structures institutionnelles soit en ambulatoire. Ils deviennent ainsi des animateurs potentiels des réseaux départementaux.

Cette formation se fonde sur 3 axes d’acquisition de compétence :

1. approfondissement clinique et thérapeutique dans certains domaines spécifiques des soins palliatifs
2. approfondissement de la problématique du travail en réseau
3. élaboration d’un mémoire de recherche universitaire afin de développer les capacités de réflexion autour de ses pratiques quotidiennes.

**Objectifs principaux de la 2ème année du D.I.U**.

1. approfondir les connaissances, les pratiques et les attitudes nécessaires à l'accompagnement et la mise en œuvre de la démarche palliative, dans le cadre de la cancérologie, de la gériatrie, de la pédiatrie, et de la prise en compte des maladies neurologiques dégénératives ;
2. développer les connaissances, les pratiques et les attitudes pour améliorer la réponse à toutes les difficultés de partage d'informations et de communication, avec un patient et sa famille relevant de la démarche palliative ;
3. approfondir la problématique de la coopération et de la coordination, dans le travail interdisciplinaire en équipe mobile de soins palliatifs et dans les réseaux de santé, pour améliorer la qualité et la continuité des soins ;
4. accompagner la réalisation et la soutenance d’un exposé en binôme médecin- paramédical, sur un thème en rapport avec l'accompagnement et les soins palliatifs, dans la finalité de mettre les soignants en position de personnes ressources pour la formation et l'enseignement de l'accompagnement et des soins palliatifs ;
5. accompagner les soignants dans la réalisation d'un mémoire de recherche universitaire, afin de contribuer à l’amélioration des connaissances et à la validation des pratiques et attitudes déployées dans la démarche palliative.

# II – Le diplôme universitaire de pratiques de soins palliatifs

#

#  1 – les principes de la démarche

Article 1 - Création

Il est créé, par décision des Conseils des UFR et du Conseil d’Administration de l’Université, un diplôme universitaire soins palliatifs et d’accompagnement.

#

Article 2 – Fonctionnement du diplome

* L’enseignement théorique et pratique est dispensé par l’Université signataire placée sous la responsabilité d’un enseignant et d’un coordonnateur pédagogique entouré d’un comité pédagogique
* La commission pédagogique se réunit au moins une fois par an pour :
* Actualiser le programme pédagogique commun,
* Définir et organiser les procédures de sélection des candidats en fonction des besoins du terrain,
* Établir une liste des terrains de stage validant,
* Définir et organiser les modalités d’évaluation,
* Un jury pluri-professionnel est réuni après la session d’examen pour se prononcer sur la délivrance du diplôme après avoir apprécié les notes obtenues par les étudiants aux différentes épreuves de contrôle des connaissances. Ce jury est composé d’au minimum trois membres dont un enseignent de l’Université ou chargé de cours et des membres choisis parmi le comité pédagogique.
* Un suivi individuel des étudiants sera assuré par des référents pédagogiques, qui auront pour mission de définir avec l’étudiant : son lieu de stage, ses objectifs de stage et l’aider dans la réalisation de son rapport de stage.
* Les étudiants qui ont validé la 1ère année du D.U. peuvent intégrer la 2ème année du D.I.U. pour valider ce D.I.U.
* Une évaluation à distance sera réalisée, un an après la fin du DU, auprès des étudiants sous forme d’un questionnaire, afin d’évaluer leur pratique et leur projet professionnel dans le domaine des soins palliatifs.

#

#  Article 3 – Inscription

*A/ Condition :*

Les candidats doivent satisfaire les conditions de titre et/ou pratiques professionnelles et présenter un dossier de candidature avant de recevoir une autorisation écrite d’inscription délivrée par le responsable universitaire.

Titre : peuvent être candidats au D.U.

* Les docteurs en médecine, en pharmacie,
* Les internes ayant validé 4 semaines de stage,
* Les titulaires d’un DES ou d’un DESC,
* Les professionnels du secteur sanitaire social et éducatif de minimum BAC + 3 (infirmières, psychologues, assistants sociaux éducatifs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés ou autres…).

La reconnaissance des acquis professionnels pour l’inscription au D.U. sera prononcée par le responsable pédagogique local. Par dérogation du responsable pédagogique local peuvent également être admis à s’inscrire dans les mêmes conditions et titres d’autres candidats.

Dossier de candidature et dossier d’inscription : les candidats répondant aux critères ci-dessus définis doivent déposer un dossier de candidature auprès :

De la responsable administrative : du responsable universitaire :

Mme SENTY Corinne Professeur Fati NOURHASHEMI

Médecine Interne et Gérontologie Médecine Interne et Gérontologie

Clinique – Pavillon JUNOD Clinique – Pavillon JUNOD

170, avenue de Casselardit 170, avenue de Casselardit

31300 TOULOUSE 31300 TOULOUSE

Celui-ci, après examen du dossier et un entretien, délivrera donc une autorisation écrite d’inscription dans les limites des capacités d’accueil.

Le dossier sera composé d’un curriculum-vitae, d’une lettre de motivation et d’une photo d’identité.

**Capacité d’accueil** : 40 personnes au maximum par an.

**B/ Lieu et période d’inscription :**

**Pour les pharmaciens, les infirmiers(ères), les psychologues, les kinésithérapeutes, les travailleurs sociaux et les médecins dont l’inscription est prise en charge par l’employeur :**

L’inscription a lieu au service de la Mission Formation Continue et Apprentissage de l’Université Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 Toulouse – tél 05 61 55 87 04

Le dossier d’inscription devra contenir, outre les pièces normales pour toute inscription, un certificat d’assurance professionnelle en responsabilité civile.

**Pour les médecins pour qui l’inscription est prise en charge par l’employeur :**

L’inscription a lieu à l’Université Paul Sabatier – Mission Formation Continue et Apprentissage 118 route de Narbonne – 31062 Toulouse – tél 05 61 55 87 04

#### Pour les médecins qui s’inscrivent individuellement :

L’inscription a lieu à la faculté de Médecine Toulouse Rangueil Département Universitaire de FMC, 133 route de Narbonne 31062 Toulouse - tél 05 62 88 90 30

***C/ Montant de l’inscription :***

Le montant annuel de l’inscription comprend le droit de scolarité (inscription à l’université fixée annuellement par arrêté ministériel - environ 141 €) auquel s’ajoute un droit spécifique dont le montant annuel est fixé par la commission pédagogique universitaire qui sera pour l’année 2012-2013 pour le tarif institutionnel: **1200 €, pour le tarif individuel de 750 €.**

# Article 4 – Enseignement

1. *Durée* : 1 an :
2. *Volume* :

L’enseignement comporte environ 126 heures de cours et d’ateliers interactifs, de cas cliniques, de jeux de rôle, de tables rondes :

L’enseignement comporte un stage pratique d’une semaine sur une structure de soins palliatifs reconnue par la SFAP (unité de soins palliatifs, équipe mobile de soins palliatifs, réseau)

Ces stages feront l’objet de convention signée entre le responsable du diplôme, le service ou la structure d’accueil et les enseignés ou leur responsable administratif.

Les étudiants devront justifier d’une assurance à responsabilité civile couvrant les dommages éventuels subis ou causés par eux à l’occasion de leur stage.

*c) Programme* : voir en annexe.

# Article 5 – Modalités du contrôle des connaissances et d’obtention des diplômes

Le diplôme universitaire est validé :

1. Sur un examen de fin d’année – écrit – anonyme comportant la réponse à une problématique d’un cas clinique et de questions courtes notées sur 10.
2. Un rapport de stage noté sur 10.

L’assiduité à l’enseignement (80%), sera la condition nécessaire pour se présenter à l’examen.

L’admissibilité sera prononcée grâce à l’obtention d’une note globale supérieure à 10/20.

En cas de non admissibilité, si la note est comprise entre 8 et 10, est organisé un oral de rattrapage en septembre. Enfin, une note éliminatoire est fixée à <8/20.

# Article 6 – Délivrance des diplômes

Le Diplôme Universitaire est délivré aux candidats admis sous le sceau de l’Université Paul Sabatier à laquelle ils se sont inscrits et la signature de son président.

# Article 7 – Évaluation de la formation

Deux modalités d’évaluation de la formation seront mises en place :

* Évaluation en fin d’année : il s’agit de l’évaluation de la satisfaction des apprenants au regard des contenus dispensés et de la prestation des enseignants. Cette évaluation est faite individuellement sur la base d’un questionnaire puis avec l’ensemble du groupe.
* Évaluation à « froid » réalisée 1 an après la formation sous la forme d’un questionnaire envoyé à chacun des étudiants afin d’évaluer de manière qualitative les acquis de la formation..

#

# III – Le Diplôme Inter Universitaire de soins palliatifs et d’accompagnement

#  1 – les principes de la démarche

**Article 1 - CREATION**

Il est créé, par décision des Conseils des UFR et du Conseil d’Administration de l’Université, un diplôme interuniversitaire soins palliatifs et d’accompagnement.

# Article 2 – Fonctionnement du diplôme

# Il est conforme au règlement interne fixé par l’ensemble des facultés de médecine signataires (cf. annexe 1)

* L’enseignement théorique et pratique est dispensé par l’Université signataire placée sous la responsabilité d’un enseignant et d’un coordonnateur pédagogique entouré d’un comité pédagogique
* La commission pédagogique se réunit au moins une fois par an pour :
* Actualiser le programme pédagogique commun,
* Valider et mettre en œuvre la procédure de sélection des candidats en fonction des besoins du terrain,
* Arrêter le calendrier de l’enseignement,
* Valider et mettre en œuvre les modalités d’évaluation,
* Un jury pluri-professionnel est réuni après la soutenance des cours et des mémoires de recherche, pour se prononcer sur la délivrance du diplôme, après avoir apprécié les notes obtenues par les étudiants aux différentes épreuves. Ce jury est composé d’au minimum trois membres dont un enseignent de l’Université ou chargé de cours et des membres choisis parmi le comité pédagogique.
* Un suivi individuel des étudiants sera assuré par des référents pédagogiques, qui auront pour mission de définir avec l’étudiant : son lieu de stage, ses objectifs de stage et l’aider dans la réalisation de son rapport de stage.
* Une évaluation à distance sera réalisée, un an après la fin du DIU, auprès des étudiants sous forme d’un questionnaire, afin d’évaluer le rôle du DIU dans l’évolution de leur pratique professionnelle, dans le domaine des soins palliatifs.

#  Article 3 – Inscription

*A/ Condition :*  -

* les étudiants ayant validé le DU de pratiques de soins palliatifs ou un DU équivalent dans une autre Université, sur délibération du comité pédagogique local.

Dossier de candidature et dossier d’inscription : les candidats répondant aux critères ci-dessus définis doivent déposer un dossier de candidature auprès du :

Responsable administrative : Responsable universitaire local :

Mme SENTY Corinne Professeur F. NOURHASHEMI

Médecine interne et gérontologie clinique Médecine interne et gérontologie

170, avenue de Casselardit clinique

Pavillon JUNOD 170 avenue de Casselardit

31300 TOULOUSE 31300 TOULOUSE

05-61-77-64-04

Après examen du dossier, il sera délivré une autorisation écrite d’inscription dans les limites des capacités d’accueil.

**Capacité d’accueil** : 40 personnes au maximum par an.

**B/ Lieu et période d’inscription :**

**Pour les pharmaciens, les infirmiers(ères), les psychologues, les kinésithérapeutes, les travailleurs sociaux et les médecins dont l’inscription est prise en charge par l’employeur :**

L’inscription à lieu au service de la mission formation continue de l’Université Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 Toulouse

Le dossier d’inscription devra contenir, outre les pièces normales pour toute inscription, un certificat d’assurance professionnelle en responsabilité civile.

#### Pour les médecins qui s’inscrivent individuellement :

L’inscription a lieu à la faculté de Médecine Toulouse Rangueil Département Universitaire de FMC, 133 route de Narbonne 31062 Toulouse - tel 05 62 88 90 30

***C/ Montant de l’inscription :***

Le montant annuel de l’inscription comprend le droit de scolarité (inscription à l’université fixée annuellement par arrêté ministériel - environ 184 €) auquel s’ajoute un droit spécifique dont le montant annuel est fixé par la commission pédagogique universitaire qui sera pour l’année 2014-2015 de : 1 250 €.

# Article 4 – Enseignement

1. *Durée* : 1 an :
2. *Volume* :

L’enseignement comporte environ 94 heures de cours et d’ateliers interactifs, de cas cliniques, de jeux de rôle, de tables rondes :

1. *Programme* : voir en annexe 3.

# Article 5 – Modalités du contrôle des connaissances et d’obtention des diplômes

Le diplôme interuniversitaire est validé :

1. Sur la participation assidue à l’enseignement : séminaire communication obligatoire et 80% de l’enseignement ;
2. Sur la soutenance d’un cours devant la promotion et des représentants du comité pédagogique, noté sur 20 ;

3. Sur la soutenance d’un mémoire de recherche devant un jury de deux membres au moins du comité pédagogique, noté sur 50.

L’admission sera prononcée après l’obtention d’une note globale supérieure ou égale à 35/70.

# Article 6 – Délivrance des diplômes

Le Diplôme Universitaire est délivré aux candidats admis sous le sceau de l’Université Paul Sabatier à laquelle ils se sont inscrits et la signature de son président.

# Article 7 – Évaluation de la formation

Deux modalités d’évaluation de la formation seront mises en place :

* Évaluation en fin d’année : il s’agit de l’évaluation de la satisfaction des apprenants au regard des contenus dispensés et de la prestation des enseignants. Cette évaluation est faite individuellement sur la base d’un questionnaire puis avec l’ensemble du groupe.
* Évaluation à « froid » réalisée 1 an après la formation sous la forme d’un questionnaire envoyé à chacun des étudiants afin d’évaluer de manière qualitative les acquis de la formation.